

POUR ADAPTER AU MIEUX LA FORMATION, VEUILLEZ RENSEIGNER LES CHAMPS SUIVANTS :

VOUS ÊTES :

- exploitant(e)
- salarié(e) agricole / conjoint(e)
- en cours d'installation
- en projet d'installation
- autres :

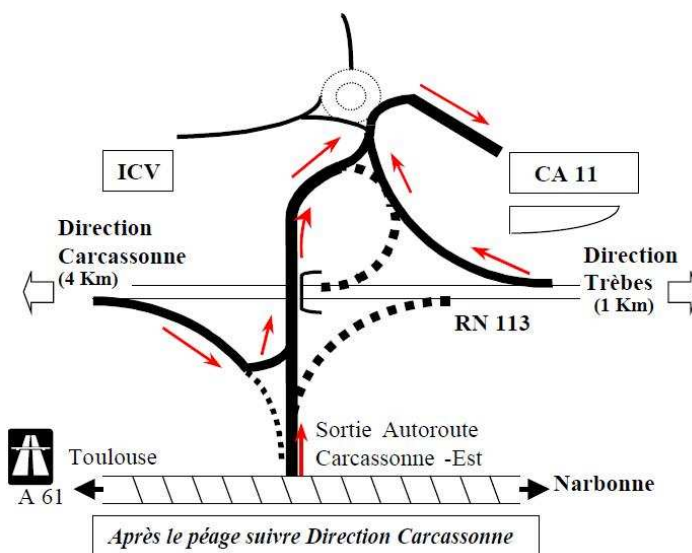
QU'ATTENDEZ-VOUS DE LA FORMATION ?

ÊTES-VOUS DÉJÀ RENSEIGNÉ(E) SUR LE MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE ?

QUELLES SONT VOS PRODUCTIONS OU VOTRE PROJET D'EXPLOITATION ?

PLAN D'ACCÈS

Chambre d'Agriculture de l'Aude
ZA de Sautès, à Trèbes - Carcassonne

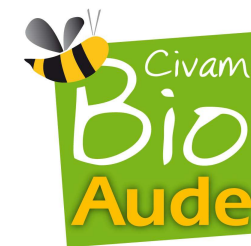


De Carcassonne : suivre la direction Narbonne (av. Gén. Leclerc), prendre la sortie à droite en direction de l'A 61.

Au stop, tourner à gauche, traverser le pont. La Chambre d'agriculture est indiquée dans le virage à gauche.

En venant de Narbonne, par la N 113 : suivre la direction Carcassonne, à la sortie de Trèbes, prendre la bifurcation à droite indiquant la Chambre d'agriculture.

De l'autoroute, prendre la sortie n°24, traverser le pont en direction de Carcassonne centre. Dans le virage, tourner à gauche en direction de la Chambre d'agriculture.



FORMATION MARAICHAGE BIOLOGIQUE

Les bases de la protection phytosanitaire



MARDI 15 FEVRIER 2011

Renseignements :
Biocivam 11 - 04 68 11 79 38



POINTS PRATIQUES

PUBLIC VISÉ

- maraîchers en conversion bio,
- jeunes agriculteurs/trices,
- tout producteur/trice en maraîchage souhaitant connaître les modalités de lutte alternative à la protection chimique des cultures.

OBJECTIFS

- comprendre les grands principes de la protection des cultures maraîchères en AB,
- connaître les pratiques et techniques disponibles dans le cadre de la réglementation européenne sur le mode de production bio.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Repas tiré du sac ou possibilité de déjeuner aux alentours du lieu de formation,
- Formation gratuite pour les adhérents du Biocivam,
- Documents pédagogiques fournis.

LIEU DE LA FORMATION

Chambre d'Agriculture de l'Aude (Trèbes)

INTERVENANTE

Carine MONNOT
Conseillère maraîchage à la Chambre d'Agriculture de l'Aude

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

MATINÉE - 9H00 À 12H30

- Présentation de la formation et tour de table des participants
- Les grands principes de la protection phytosanitaire en AB

APRÈS-MIDI - 14H00 À 17H30

- Les différentes méthodes préventives :
 - choix du matériel végétal
 - sol et les itinéraires techniques
 - gestion des rotations
 - ventilation et l'irrigation des cultures
 - biodiversité et l'utilisation d'auxiliaires
 - mesures prophylactiques
- L'application des matières actives curatives :
 - choix et mode d'action des produits
 - modalités d'application
- Point sur la réglementation :
 - obligations du cahier des charges européen de l'AB,
 - autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires en France,
 - le cas de la roténone et du pyrèthre.

En complément, 2 journées de perfectionnement sur la gestion des maladies et des ravageurs en maraîchage biologique auront lieu à l'automne 2011.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A RENVoyer AVANT
LE 7 FÉVRIER 2011

Biocivam 11
Chambre d'Agriculture de l'Aude
ZA de Sautès, à Trèbes
11 878 Carcassonne Cedex 9
04 68 11 79 38 - Fax. 04 68 78 75 37
biocivam.laurence@wanadoo.fr

Nom

Prénom

Raison sociale

Adresse

Tél.

Port.

Je m'inscris à la formation

Je ne suis pas adhérent et joins le règlement de 60 euros

Je joins l'attestation MSA certifiant que je suis à jour de mes cotisations sociales (condition d'éligibilité au fonds de formation)



Les inscriptions non accompagnées du règlement de la cotisation et de l'attestation MSA ne seront pas traitées.

En cas d'annulation de votre part dans un délai inférieur à 7 jours avant la date de la formation, le paiement de la cotisation sera encaissé.